

DOCTORAT

PROCÉDURE DE PRIMO INSCRIPTION pour 2021-2022

Concerne uniquement les doctorants qui vont procéder à leur 1ère inscription pour l'année 2021-2022.

- a) Dès maintenant, **connectez-vous** à votre compte personnel sur le site de l'ADUM (<https://www.adum.fr/index.pl>)
- b) **Complétez attentivement** (avec l'aide de votre direction de thèse) **et en détail les onglets**
 - Déroulement de la thèse
 - Suivi de thèse
 - Publications...
- c) **Validez les informations et éditez**
 - la Convention de formation
 - le Dossier d'inscription en doctorat
 - le Document RGPD
 - la Charte du doctorat
 - la Charte anti-plagiat
- d) **Pour les doctorants "USMB - ED CST "**

Par l'intermédiaire de votre laboratoire, transmettre à la gestionnaire de votre école doctorale (gestionnaire-edcst.ddrv@univ-smb.fr):

 - votre Convention de formation & Charte du doctorat dûment signés + les documents cités précédemment
 - les documents complémentaires à votre dossier :
 - Copies de vos relevés de notes et classement en Master Recherche
 - Lettre de motivation du candidat
 - Justificatifs de financement (sauf pour les candidats bénéficiant d'une allocations Ministère, de la Région ou du Conseil Savoie Mont Blanc)
 - Curriculum Vitae

Après réception d'une réponse favorable de votre École Doctorale (et/ou du Collège doctoral USMB), vous pourrez vous inscrire administrativement auprès de votre scolarité de site à compter de début **Septembre** (date à venir). Une procédure vous sera alors communiquée par mail.

Calendrier des Inscriptions Administratives :

De 09/2021 au 03/12/2021 & du 03/01/2022 au 29/04/2022.